

Compte rendu – Session de travail du mardi 1^{er} juin 2021

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 1^{er} juin 2021 en présence des journalistes par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : M. François Belisle, Mme Ginette Bellemare, Mme Maryse Bellemare, M. Dany Carpentier, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Claude Ferron, M. Pierre-Luc Fortin, M. Jean Lamarche, Mme Mariannick Mercure, M. Pierre Montreuil, Mme Valérie Renaud-Martin, M. Denis Roy, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 18 mai 2021

Sujet	<p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail du 18 mai 2021.</p> <p>M. Claude Ferron demande si la discussion en lien avec la résolution sur la diffusion des séances de préparation budgétaire sera faite devant journalistes pour le volet discussion et à huis clos pour le volet opinion juridique. M^e Annie Pagé répond que l'opinion juridique sera donnée durant la partie à huis clos de la session de travail. Mme Mariannick Mercure demande quant à elle que la fin de la discussion sur l'utilisation des excédents se fasse devant journalistes. M. Jean Lamarche répond que ce ne sera pas possible puisqu'il doit informer les membres du Conseil d'éléments nouveaux provenant de partenaires de la Ville.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 1, 11, 15, 35, 36, 41, 44 et 45.</p> <p>Plus précisément, au point 1, M. Pierre-Luc Fortin souhaite comprendre l'objectif de ce changement de zonage. M. Robert Dussault répond que la modification au schéma concerne des terres qui seront utilisées pour continuer le développement d'un projet résidentiel. Mme Valérie Renaud-Martin ajoute qu'elle a voté contre cette modification au Comité consultatif d'urbanisme parce que les terres en question sont utilisées par la population comme boisé d'intérêt social. Les membres du Conseil et les fonctionnaires discutent de la question et proposent de prévoir un parc urbain et des coursives dans le futur développement afin de donner accès à ces espaces.</p> <p>Au point 11, M. Dany Carpentier demande quelle est la conclusion du dossier de la tarification du tennis. M. Denis Roy répond que le sujet a été discuté à la réunion du Comité sur la culture, les loisirs et la vie communautaire et qu'il en parlera au moment du tour de table des présidentes et présidents des comités.</p> <p>Au point 15, M. Dany Carpentier se questionne sur les priorités en matière d'habitation. Il souhaite sensibiliser le Conseil municipal au fait que l'habitation est une priorité pour la rétention de la main-d'œuvre. M. Claude Ferron répond que l'habitation ne fait pas partie du mandat d'IDÉTR, et Mme France Cinq-Mars abonde dans le même sens que lui. M. Robert Dussault ajoute que la Ville se penche sur la rédaction d'une politique d'habitation qui viendrait énoncer les orientations de la Ville sur ce sujet.</p> <p>Au point 35, M. Dany Carpentier demande quelles sont les modifications qui ont été apportées pour répondre aux exigences du bail de DSE. Il souhaite aussi avoir un récapitulatif des modifications qui ont été apportées depuis le début de la construction du Colisée. M. Patrice Gingras répond que certaines des modifications apportées l'ont été à la demande de DSE et d'autres non. Il ajoute que l'enveloppe budgétaire de 60,6 millions \$ est respectée.</p> <p>Au point 36, Mme Ginette Bellemare demande si le lien cyclable passera dans le parc de Normanville. M. Patrice Gingras répond qu'au moment de la conception du parc linéaire des Coteaux, la côte Nérée-Beauchemin était assez large pour y aménager une piste cyclable. Ce n'est cependant pas le cas en hiver, et il faut maintenant déplacer la bordure pour élargir la côte.</p> <p>Au point 41, M^e Yolaine Tremblay indique que l'addenda a été remplacé, car un nouveau groupe de camp de jour a été formé.</p> <p>Au point 44, M. Pierre-Luc Fortin demande si les propositions ont été envoyées aux membres du Conseil. M. Jean Lamarche répond que le sujet sera discuté à huis clos plus tard cet après-midi. M. François Belisle affirme que si les propositions sont les mêmes que celles présentées la semaine dernière, il demandera le vote sur la résolution à la séance publique.</p> <p>Au point 45, M. Pierre Montreuil demande quel sera le montant qui restera dans le fonds une fois que la ponction de 1,1 million \$ aura été faite. Mme France Cinq-Mars répond qu'il restera 800 000 \$. M. Claude Ferron demande si le parc Portuaire fait partie de l'analyse des parcs et ce qui arriverait si d'autres travaux devaient être effectués dans ce parc. M. Ghislain Lachance répond que le parc est à part des autres parcs de la Ville et que le Comité sur les travaux publics et le génie pourrait se pencher sur la question.</p> <p>M^e Yolaine Tremblay présente trois points en affaires nouvelles. Le premier est une résolution autorisant un vol de drone au-dessus des rues Hart et des Forges par le groupe FairPlay dans le cadre d'un événement qui aura lieu le 8 juin. Fairplay devra par la suite obtenir un permis de Transport Canada. Le deuxième point est le dépôt d'une résolution sur la diffusion des discussions budgétaires. Le troisième concerne le retour de la tarification à l'Île Saint-Quentin.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points demandés par les élues et les élus municipaux

Sujet	<p>Séances de préparation budgétaire – Diffusion publique – M. Claude Ferron</p> <p>M. Claude Ferron revient sur le projet de résolution et en fait la lecture en soulignant les modifications qui ont été apportées au document original. La discussion qui serait diffusée est celle qui se tiendra le ou autour du 6 juillet 2021. La réunion serait enregistrée et diffusée, et les journalistes y auraient accès. Le nom de chacun des membres du Conseil serait tiré au sort; chacun aurait un droit de parole de dix minutes pour s'exprimer sans être interrompu. Par la suite, le maire pourrait lui aussi s'exprimer. Une période de discussions et de délibérations de 90 minutes aurait ensuite lieu afin d'obtenir des orientations précises. Le prochain Conseil aura la liberté d'adopter la diffusion des discussions budgétaires.</p> <p>Les membres du Conseil discutent de la façon de faire et conviennent que si les membres du Conseil n'utilisent pas, en tout ou en partie, leur droit de parole, les minutes restantes seront ajoutées à la période de discussion. Un tour de table est fait et les membres prennent la parole à tour de rôle. Certains sont prêts à aller de l'avant, d'autres sont indécis ou contre la résolution et soulignent que les éléments nouveaux apportés par M^e Roberge, la rapidité du processus et la charge de travail imposée aux fonctionnaires les font hésiter. Mme Ginette Bellemare annonce qu'elle demandera le vote sur cette résolution à la séance publique. Les membres du Conseil étant divisés sur la question, M. Jean Lamarche affirme qu'il ne sera pas possible d'aller de l'avant avec la diffusion des discussions budgétaires si seulement la moitié du Conseil est d'accord.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités et des commissions (sauf huis clos)

Sujet	<p>Les présidentes et présidents des comités et des commissions présentent les points importants et les recommandations émanant de leur comité ou commission devant être approuvées par tous les élus.</p> <p>Comité sur le développement social : M. Daniel Cournoyer présente les sujets abordés lors de la dernière réunion du Comité : soutien de sept organismes par le Fonds de développement social et de quatre projets par le Fonds québécois d’initiatives sociales, pénurie de places en garderie, crise du logement, demande de soutien d’Info-logis, communauté intelligente, embauches, sélection d’un citoyen et possibilité qu’un service d’aide à la recherche de logements (SARL) s’établisse à Trois-Rivières.</p> <p>Comité sur l’aménagement du territoire : M. Claude Ferron fait un résumé des discussions de la dernière réunion du Comité : préoccupations par rapport au règlement d’urbanisme et modifications à apporter, refonte et situation de l’église Sainte-Marguerite et plan de communication lancé aujourd’hui concernant les consultations publiques relatives au nouveau plan d’urbanisme.</p> <p>Comité sur la culture, les loisirs et la vie communautaire : M. Denis Roy présente les sujets qui ont été abordés à la dernière rencontre du Comité : Complexe multidisciplinaire des Estacades, terrains de tennis au parc Lambert (cet été, la Direction va suivre l’utilisation du terrain en vue de l’optimiser l’été prochain) et camp de jour (1150 places ont trouvé preneur, la liste d’attente compte 425 noms, il manque encore une douzaine d’animateurs).</p> <p>Comité sur la mobilité durable et la sécurité routière : M. Pierre Montreuil annonce qu’une campagne axée sur la sécurité routière et le partage de la route mettant en vedette des talents locaux se mettra en branle le 3 juin. Il informe ses collègues que le budget annuel de 85 000 \$ consacré à l’affichage et à la signalisation est en grande partie dépensé et demande un budget de supplémentaire de 10 % au Conseil. M. Jean Lamarche demande d’avoir plus d’information concernant cette demande avant que le Conseil ne se prononce sur la question. M. Montreuil profite de l’occasion pour annoncer que le Comité sur le logement social et abordable tiendra une réunion le 22 juin prochain.</p> <p>M. Pierre-Luc Fortin informe les membres du Conseil que le conseil d’administration de l’Île Saint-Quentin a adopté le 31 mai une résolution concernant la fin de la gratuité et le retour de la tarification le 19 juin 2021.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l’exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Bilans, résultats de sondage et états de situation par les fonctionnaires

Sujet	<p>Règlement de gestion des contrats (mise à jour – nouvelles règles achat local)</p> <p>M. Jean-François Houde informe les membres du Conseil que le 25 mars dernier, le gouvernement québécois a sanctionné le projet de loi 67, projet de loi qui comporte différentes mesures concernant la gestion contractuelle. En effet, une mesure obligatoire pour toutes les municipalités québécoises consiste à favoriser l'achat canadien à l'intérieur des seuils prévus aux accords de libéralisation des marchés pour des biens et des services produits au Canada (366 000 \$) et des contrats de construction (9,1 millions \$). La deuxième disposition qui concerne la gestion contractuelle encourage toutes les municipalités à se doter d'une politique d'achat responsable. La Direction de l'approvisionnement travaille déjà sur une telle politique et a formé un comité conjoint avec la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire sur le marché de l'économie sociale; une politique à cet effet devrait bientôt être rédigée et présentée à la Commission des services organisationnels. Enfin, l'article 124 du projet de loi 67 prévoit que le règlement contractuel de toute municipalité devra, du 25 juin 2021 au 25 juin 2024, prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois, de même que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec. Par conséquent, pour tous les achats à un coût inférieur au seuil de 105 700 \$, le gouvernement du Québec exige que le règlement de gestion contractuelle contienne des mesures favorisant les entreprises québécoises. C'est pourquoi le point 2 de l'ordre du jour de la séance publique contient une modification au règlement de gestion contractuelle.</p> <p>Bilan des parcs industriels (IDÉTR)</p> <p>M. Mario De Tilly présente les espaces disponibles dans les parcs industriels 40/55, des Hautes-Forges et aéroportuaire en 2019 et affirme qu'ils sont de moins en moins nombreux. Pour résoudre ce problème, IDÉTR avait décidé, en 2016, de travailler la densification dans les parcs industriels; aujourd'hui, le coefficient d'occupation du sol est de 20 %. M. De Tilly affirme que le travail de densification est difficile, car les terrains ont été vendus à des entreprises privées. Il ajoute qu'IDÉTR a aussi adopté une orientation en matière de développement durable : les entreprises dont l'empreinte carbone est plus faible obtiennent un prix de vente plus avantageux. En raison de la demande de terrains toujours croissante, de l'attractivité de la Ville de Trois-Rivières et du faible taux de chômage, M. De Tilly demande au Conseil de devancer les sommes prévues au PTI en 2024 afin de réaliser plus rapidement que prévu les travaux d'infrastructures dans le parc industriel 40/55 pour accueillir de nouvelles entreprises « vertes ». M. Francis Brouillard informe les membres du Conseil qu'IDÉTR peut maintenir offrir des incitatifs financiers pour des bâtiments LEED, les entreprises qui font du compostage, etc. M. De Tilly ajoute que pour avoir une aide financière d'IDÉTR, les entreprises doivent présenter un bilan social et environnemental « propre ». MM. de Tilly et Brouillard répondent aux questions des membres du Conseil qui tiendront compte de leur demande dans le cadre des discussions budgétaires sur le PTI plus tard cet été.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	